

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Demande d'aide à la demi-pension

Année 2022 / 2023

FORMULAIRE À REMETTRE AU SECRETARIAT DU COLLÈGE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Et en y joignant **obligatoirement les 4 documents suivants** :

- l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020
- une attestation de paiement CAF de moins de 3 mois
- une copie **intégrale** du livret de famille
- un RIB avec adresse **au nom du responsable financier**

COLLÈGE Antoine de Saint Exupéry

COMMUNE : Vincennes

Nom de l'élève

Sexe : M

F

Prénom

Né(e) le

Classe : 6^e

5^e

4^e

3^e

Nom et Prénom des parents : M,
(ou du représentant légal)

Mme

Adresse :

Code postal :

Commune :